

UGSEL REGION HAUTS DE FRANCE

103, rue d’Amiens
CS 80044 – 62001 ARRAS Cedex

Portable : 06.11.22.70.56

ugselhautsdefrance@ddeclille.org

[www.ugselhautsdefrance.fr](http://www.ugselhautsdefrance.fr)

Siret : 830 918 967 000 19

**Eduquer… tout un sport**

 **Fédération Sportive Educative de l’Enseignement Catholique**

**ATHLETISME**

**Championnats Territorial des Hauts de France**

**Estival B/M**

***Mercredi 21/05/2025***

***Stade Parc, 534 rue Roger Salengro à Bruay-la-Buissière***

Ouverture des portes : 9h15

Mise en place du Jury : 9h45

Début de la compétition : 10h00

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE**

Règlements

Les Règlements des épreuves sportives sont ceux modifiés pour 2023-2024 que vous trouverez sur le site national :

<https://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/24-25%20REGLEMENT%20SPECIFIQUE%20ATHLETISME%20PLEIN%20AIR%20v141024.pdf>

Organisation

L’organisation de la réunion est sous l’égide conjointe de l’UGSEL territoriale des Hauts de France, du comité Nord Lille, du comité Nord Cambrai et du comité 62.

|  |  |
| --- | --- |
| Directeur de réunion | Olivier ROCK |
| Jury  | **Chaque Etablissement inscrit doit obligatoirement présenter un juge adulte et 1 Juge élève formé pour une participation « équipe ».****Tout Etablissement présentant au moins 10 élèves devra présenter 2 juges adultes.** |
| Secrétariat | Bertrand TRANCHANT |
| Juge arbitre sauts | Bernadette RAHIM |
| Juge arbitre lancers | Edouard OLIVIER |
| Juge arbitre courses | Olivier ROCK |

Jury Jeunes

 Le jeune juge qui officieront au national doivent être en possession de sa carte de juge. La demander éventuellement après avoir été reçu à l’examen à Olivier ROCK

Accueil au Secrétariat

Chaque responsable d’établissement vient, signaler ses absents, ses modifications et nommer le ou les jurys représentants ainsi que ses jeunes officiels. De manière à faciliter le travail de secrétariat et l’organisation, merci d’envoyer par mail vos modifications d’équipes s’il a lieu.

Engagements, Présentation de la licence, Confirmation

Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu’elles ont lieu. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du territoire sera refusée.

**Tous les élèves ayant participé aux différents championnats de comités et ayant réalisés les minimas sont directement qualifiés pour le championnat de Territoire, les remontées étant automatiques, il n’y a donc pas lieu de réinscrire vos élèves sur Usport.**

** Seules les compositions d’équipe sont à faire sur Usport au plus tard pour le Vendredi 16 Mai 2025 12h00 impérativement.**

Pour vous aider à composer vos équipe et éviter les erreurs, il existe un document Excel que vous pouvez trouver et télécharger sur ce lien (bandeau à droite) pour les **BG/BF et MG/MF** [Athlétisme en plein air | Ugsel](https://www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/athletisme-en-plein-air)

Donc plus d’excuses en cas d’erreur !!

 **Par ailleurs, aucun nouvel engagement d’athlète ne sera pris en compte le jour de la compétition.**

**Merci d’arriver suffisamment tôt si vous avez des modifications à effectuer afin que le championnat puisse débuter dans la sérénité !**

Epreuves et participation

Un championnat par équipes BF, BG, MF et MG est organisé ainsi qu’un critérium par équipe BF/BG et MF/MG (critérium réservé aux collège de moins de 400 élèves voir liste des établissement transmise par le territoire récemment).

Une équipe se compose de 9 athlètes au maximum et de 5 au minimum, tous présents.

3 épreuves maximum par athlète (1 course – 1 saut – 1 lancer) + le relais

Les relayeurs inscrits doivent obligatoirement participer à au moins une épreuve individuelle du championnat par équipes.

**Nombre de cotations** : (15 cotations au minimum, 18 au maximum) + le Relais

Courses : 5 à 6 cotations ( 1 cotation obligatoire dans 2 groupes différents + 3 à 4 cotations au choix)

Sauts : 5 à 6 cotations ( 1 cotation obligatoire dans 2 sauts différents + 3 à 4 cotations au choix)

Lancers : 5 à 6 cotations ( 1 cotation obligatoire dans 2 lancers différents + 3 à 4 cotations au choix)

Relais : 1 cotation ( 1 cotation mais 2 tentatives possibles, quel que soit le résultats de la 1ère tentative)

CLASSEMENT : 15 cotations + le Relais ( 6 cotations obligatoire + la cotation du relais + 9 autres meilleures cotations)

 **RÈGLES DE PARTICIPATION**

• Tous les athlètes qualifiés au titre des championnats par équipe intègrent le championnat individuel. Ils peuvent donc accéder aux podiums des épreuves individuelles.

• Un athlète peut participer au maximum à 4 épreuves individuelles dont 2 courses au plus + 1 relais.

• Si un athlète participe à 2 courses, l’une doit être égale ou inférieure à 200m

• En épreuve de haies, un concurrent ne peut participer à la fois :

* Au 80m haies et au 100m haies pour les MG
* Au 50m haies et au 80m haies pour les MF .

• Un concurrent qualifié à la fois pour le championnat individuel et pour le championnat par équipe respectera le règlement de participation individuelle maximum de sa catégorie.

Les championnats nationaux se dérouleront le Mercredi 18 et Jeudi 19 Juin 2025 à Lens (62).

**Pour y prendre part, l’athlète doit avoir concouru obligatoirement au championnat territorial.**

B. TRANCHANT O. ROCK

Directeur Régional HdF CTT Athlétisme HdF